

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 083-218300960-20220411-CNE20220408-DE

COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2022/04/08

SEANCE du 11 avril 2022

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	13		3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
16	15	0	1

OBJET : Budget Primitif 2022 – Commune.

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 5 avril 2022, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Hélène AUDIFFREN – Claude GARINEAUD – Christian FABRE – Christophe PALUSSIÈRE – Carole GENOUX – Eloi LIOTARD.

Procurations : Bernard PERIZZATO représenté par Jean-Paul DANIEL – Philippe ANDRE représenté par Hélène AUDIFFREN – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI.

Absents : Renée SALVATORI – Mathieu MEGARDON – Alexandra HUSSELSTEIN.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2022 de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Budget Primitif 2022, décide de l'approuver à l'unanimité.

BALANCE GENERALE

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	1 609 208,66 €	1 609 208,66 €
SECTION INVESTISSEMENT	694 157,41 €	694 157,41 €
TOTAL	2 303 366,07 €	2 303 366,07 €

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,
le 21 avril 2022

et l'affichage en Mairie,

le 21 avril 2022

Claude PORZIO



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claude PORZIO.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 083-218300960-20220411-CNE20220409-DE

2022/14

COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2022/04/09

SEANCE du 11 avril 2022

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	13		3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
16	16	0	0

OBJET : Taux d'imposition pour l'année 2022.

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 5 avril 2022, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Hélène AUDIFFREN – Claude GARINEAUD – Christian FABRE – Christophe PALUSSIÈRE – Carole GENOUX – Eloi LIOTARD.

Procurations : Bernard PERIZZATO représenté par Jean-Paul DANIEL – Philippe ANDRE représenté par Hélène AUDIFFREN – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI.

Absents : Renée SALVATORI – Mathieu MEGARDON – Alexandra HUSSELSTEIN.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer pour l'année 2022 les taux d'imposition suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 46,96 %
- Taxe foncière (non bâti) : 106,96 %

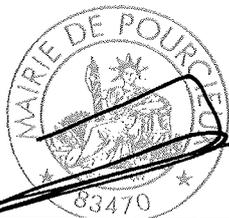
Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,

le 21 avril 2022

et l'affichage en Mairie,

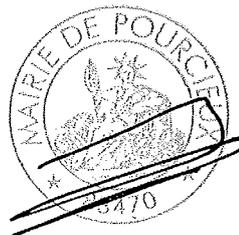
le 21 avril 2022

Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claude PORZIO.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR-----
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES-----
CANTON DE SAINT MAXIMIN
-----**COMMUNE DE POURCIEUX**
-----Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2022/04/10

SEANCE du 11 avril 2022

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	13		3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
16	16	0	0

OBJET : Rétrocession des voiries et réseaux du « Lotissement Les Jardins du Mont Aurélien »

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 5 avril 2022, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Hélène AUDIFFREN – Claude GARINEAUD – Christian FABRE – Christophe PALUSSIÈRE – Carole GENOUX – Eloi LIOTARD.

Procurations : Bernard PERIZZATO représenté par Jean-Paul DANIEL – Philippe ANDRE représenté par Hélène AUDIFFREN – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI.

Absents : Renée SALVATORI – Mathieu MEGARDON – Alexandra HUSSELSTEIN.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la délivrance du permis d'aménager du lotissement « Les Jardins du Mont Aurélien », il avait été convenu que les voiries et réseaux seront intégrés au réseau communal à l'achèvement des travaux. Une convention a été signée le 16 novembre 2012.

Considérant que les travaux ont été parfaitement achevés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la rétrocession pour un euro symbolique des voiries et réseaux du lotissement « Les Jardins du Mont Aurélien », représenté par Madame Josée RODRIGUEZ, présidente de l'Association Syndicale Libre (ASL),
- Précise que la voirie sera intégrée au domaine communal,
- Précise que les frais découlant de l'acte notarié établissant le transfert de propriété des voiries et réseaux seront à la charge de l'ASL,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les actes relatifs à cette opération.

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,

le 21 avril 2022

et l'affichage en Mairie,

le 21 avril 2022

Le Maire,
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claude PORZIO.



COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2022/04/11

SEANCE du 11 avril 2022

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	13		3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
16	14	0	2

OBJET : Subventions aux associations 2022.

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 5 avril 2022, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Hélène AUDIFFREN – Claude GARINEAUD – Christian FABRE – Christophe PALUSSIÈRE – Carole GENOUX – Eloi LIOTARD.

Procurations : Bernard PERIZZATO représenté par Jean-Paul DANIEL – Philippe ANDRE représenté par Hélène AUDIFFREN – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI.

Absents : Renée SALVATORI – Mathieu MEGARDON – Alexandra HUSSELSTEIN.
Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs associations sollicitent l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour mener à bien leurs activités et leurs actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 4 020,00 € :
 - 3 500,00 € à l'association « Comité des fêtes »
 - 400,00 € à l'association « l'amicale des sapeurs pompiers »,
 - 120,00 € à l'association « ADAMAVAR »,
- Mandate Monsieur le maire pour inscrire la dépense à l'article 65748 du budget communal.

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,
le ..21 avril 2022.....

et l'affichage en Mairie,

le ..21 avril 2022.....

Claude PORZIO



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claude PORZIO.

